



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 143-18 C

Objet : RS - Désaffectation du puits Lacha et rétrocession du bien à la commune de Les Déserts

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Anne Manipoud
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Julien Donzel
Challes-les-Eaux	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Jacqueline Rol
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 9

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 143-18 C

objet **RS - Désaffectation du puits Lacha et rétrocession du bien à la commune de Les Déserts**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que l'alimentation en eau d'une partie de la commune de Les Déserts était assurée jusqu'en 2016 par le puits Lacha.

Compte tenu de la dégradation de la qualité de l'eau prélevée sur ce forage et des contaminations bactériennes de plus en plus fréquentes et importantes, des solutions de substitution ont été étudiées, aboutissant à la création de 3 200 ml de conduite pour connecter le réseau d'eau potable de Grand Lac à celui de Grand Chambéry, permettant de remplir par voie gravitaire le réservoir du Sapey à La Féclaz et de sécuriser ainsi l'alimentation de la commune de Les Déserts.

Cette liaison étant opérationnelle depuis fin 2016, le puits Lacha n'est plus utilisé pour la compétence eau potable.

Il convient de rétrocéder le puits Lacha à la commune de Les Déserts, qui assumera à nouveau l'ensemble de ses droits et obligations de propriétaire sur le bien.

Le bien rétrocédé est constitué du forage et d'un bâtiment d'exploitation implantés sur la parcelle cadastrée A2079 à Les Déserts, d'une surface totale de 3 262 m² (voir plan joint). Le débitmètre installé pour les besoins de l'exploitation dans le bâtiment restera en place et les dispositifs de traitement seront démontés et évacués par le service des eaux.

Cette restitution fera l'objet d'un procès-verbal établi contradictoirement entre Grand Chambéry et la commune de Les Déserts.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'article L.1321-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : constate la désaffectation du puits Lacha et **approuve** sa rétrocession à la commune de Les Déserts dans les conditions définies ci-dessus,

Article 2 : **approuve** le procès-verbal contradictoire de restitution du bien à la commune de Les Déserts,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer le procès-verbal et tous documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 143-18 C

Objet de l'acte : RS - Désaffectation du puits Lacha et rétrocession du bien à la commune de Les Déserts

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : Plan;Procès-verbal de restitution;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21136H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21136H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018